

Garde champêtre : derrière le vieux nom, une mission moderne

Un nouvel engouement entoure la profession, qui semblait en voie de disparition il y a peu

REPORTAGE

AMIENS, PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON (CÔTE-D'OR) - envoyée spéciale

Elle avait prévu : mieux valait avoir de bonnes chaussures. Sandrine Cunis traverse les sentiers de l'espace naturel sensible de Plombières-lès-Dijon (Côte-d'Or) à grandes enjambées, surveillant d'un côté d'éventuels vététistes irrévérencieux envers les papillons protégés, présentant le territoire qu'elle garde de l'autre... 1631 hectares de parcelles, de cours d'eau et de bois communaux à flanc de coteaux que la fonctionnaire territoriale maîtrise comme le ramage des arbres généalogiques des habitants, les numéros de boîtes aux lettres ou la dizaine de codes juridiques avec lesquels elle jongle au quotidien – code rural, de la pêche, de l'environnement, de la route, forestier, de la sécurité intérieure, pénal...

« On a plus de 150 domaines de compétences », rappelle-t-elle, en présentant l'ancienne plaque en laiton de ses prédécesseurs : « Garde champêtre, la loi. » Voilà vingt-quatre ans que celle qui pensait devenir institutrice a finalement passé le concours de garde champêtre, seule femme aux épreuves à l'époque. Le vieil écusson résume la problématique à laquelle sont confrontés, aujourd'hui, les héritiers d'un métier multiséculaire : d'aucuns les croient disparus, dont le nom sépia évoque la France d'hier, le roulement du tambour et de la crécelle du crieur public sur la place du village. Ceux que l'on appelait naguère les « gardes messiers » puis « sergents de verdure », dont la fonction fut instituée en 1791.

Police des campagnes

Si la fin de leur présence obligatoire dans chaque commune rurale, en 1958, a signé leur lente disparition, ils sont encore entre sept cents et un millier en exercice aujourd'hui – selon les estimations du ministère de l'intérieur et de leur fédération nationale –, employés par des communes en majorité rurales.

Leur répartition demeure toutefois très inégale : Sandrine Cunis est ainsi la seule de son département, certains n'en comptent aucun, quand d'autres développent au contraire des brigades intercommunales, un modèle qui séduit de plus en plus, dans un souci d'efficacité et de mutualisation des coûts. Un espoir aussi d'enrayer la désertification champêtre, dont la presse locale se fait régulièrement l'écho. Pionnière en la matière et s'appuyant sur le droit local, la brigade verte du Haut-Rhin dispose ainsi d'un dispositif unique de 65 gardes.

Une confusion est aussi entretenue : si le cadre d'emploi des gardes champêtres est bien celui de police municipale, ils concourent plus particulièrement à la police des campagnes, quand les agents de police municipale, eux, sont plutôt affectés à des missions urbaines – bien que l'inverse se constate aussi.

Loin d'être seulement des agents de constatation, les gardes champêtres ont également des prérogatives plus étendues que les policiers municipaux : en plus de leur pouvoir de police administrative sous l'autorité du maire – « leurs yeux et leurs oreilles » –, ils disposent, en tant qu'agents chargés de certaines fonctions de police judiciaire, d'un arsenal juridique important pour enquêter dans le cadre d'atteintes à l'environnement, aux forêts et aux propriétés, sous l'autorité du procureur. Des « *superpouvoirs* » qu'ils craindraient de perdre s'ils venaient à être fusionnés dans un cadre d'emploi unique avec la police municipale, comme divers rapports ont pu le préconiser – l'idée d'une mutualisation dans une police territoriale avait toutefois été saluée.

On compte entre sept cents et un millier de gardes champêtres en exercice, employés par des communes



Sandrine Cunis, garde champêtre à Plombières-lès-Dijon (Côte-d'Or), le 13 octobre 2021. CLAIRE JACHYMIK/HANS LUCAS POUR « LE MONDE »

Une journée dans les pas de Sandrine Cunis suffit pour comprendre que, derrière une appellation vieille France pouvant la discréditer, la mission, elle, n'a rien perdu de sa modernité, au contraire. D'abord, la tournée piétonne des pas-de-porte entrebâillés et des volets fermés pour s'assurer que les anciens vont bien.

Puis, la surveillance des jardins, la mise en place, avec le président de la chasse, du piégeage des ragondins qui détériorent les berges, la prévention autour de la pollution d'une source, l'affichage public, la paperasse... Et, cet après-midi-là, la découverte d'un énième dépôt sauvage de déchets sur lequel il faudra enquêter.

« Bloquée en catégorie C »

Sandrine Cunis travaille avec son collègue policier municipal, mais aussi avec les gendarmes de la commune voisine, l'Office national des forêts, le garde-pêche, les chasseurs, les agriculteurs.

La garde et son binôme se retrouvent souvent premiers sur les lieux, les gendarmes étant réquisitionnés sur un périmètre et des missions de plus en plus larges. Les situations peuvent être tendues : séparer des hommes violents avec leurs compagnes en pleine rue et sécuriser ces dernières, des vols à l'arraché, des individus agités avec problèmes psychiatriques... « *La délinquance rurale a augmenté ces cinq dernières années, peut-être du fait de la proximité de la ville* », affirme M^{me} Cunis. « *Pouvoir appeler les gens par leur nom, les connaître, aide à désamorcer les situations* », constate-t-elle aussi.

Légalement, elle pourrait être armée – la décision revenant au maire. Mais elle n'en ressent pas le besoin, sauf peut-être d'une lacrymogène et d'un Taser. Elle pré-

fère croire à la médiation. Floqué en vert sur sa tenue, le nom de garde champêtre accolé à celui de police rurale, perçu comme « moins autoritaire », a déjà tendance à faciliter l'approche. « *Mais il faut aussi rappeler qu'on est bien de la police* », dit-elle. L'ancrage de proximité permet aussi d'obtenir des informations : « *Si vous ne connaissez pas les gens, à part tomber sur du flagrant délit, on ne vous confie rien.* »

En vingt-quatre ans de métier, Sandrine Cunis n'a pas trouvé à se lasser : « *Avec l'évolution du monde rural, il y a toujours de nouvelles lois à appréhender.* » Elle a ainsi démantelé la réglementation pour un cas de toilettes sèches extérieures incommodes pour les voisins, exhumé un arrêté de 1968 pour un problème d'installation de ruches, suivi une formation pour devenir référente ambroisie, ou encore géré un conflit de voisinage entre les habitants d'une ferme dérangés par le festival de yoga de la yourte d'à côté. L'arrivée récente de néoruraux sur la commune annonce de nouvelles cohabitations. Autant d'enjeux qui racontent la ruralité d'aujourd'hui. Et pour lesquels Sandrine Cunis s'avère « une encyclopédie » aux yeux de son collègue policier, originaire d'un milieu urbain.

Lasse, Sandrine Cunis l'est toutefois du manque de reconnaissance pour son métier, dont elle revendique la modernité et la technicité accrue. « *Bloquée en catégorie C* », moins de 2 000 euros primes comprises, pour vingt-quatre ans d'ancienneté. « *On me demande souvent : "Alors, toujours pas passée PM [policière municipale] ?" C'est la seule évolution qui nous est proposée, plutôt que de nous créer une catégorie B qui nous rendrait plus attractifs. On n'a pas non plus de formation continue obligatoire, on*

« Avec l'évolution du monde rural, il y a toujours de nouvelles lois à appréhender »

SANDRINE CUNIS
garde champêtre
à Plombières-lès-Dijon

doit tout apprendre sur le tas. » Or, même pour le grade d'au-dessus, elle ne renoncerait pas à son épais classeur feutré « Enquêtes » et à l'étendue de ses prérogatives judiciaires, intarissable quant aux indices retrouvés sur l'incendie d'une carrière. « *La plupart des élus locaux ignorent tout ce qu'on peut faire. Et plutôt que recruter un garde qui serait plus adapté à leur territoire, ils vont préférer un PM pour l'étiquette sécuritaire.* » Un déficit d'image que tentent de corriger les représentants de la profession, mobilisés auprès des collectivités et du législateur.

Augmentation des inscriptions

A observer la douzaine d'hommes et les deux femmes qui étudient des articles du code de l'environnement sur un PowerPoint au Centre national de la fonction publique territoriale d'Amiens, le métier ne semble toutefois pas en voie d'extinction. Au contraire. Depuis cinq ans, la formation initiale témoigne d'un nouvel engouement, voyant ses demandes d'inscription augmenter – une quarantaine par an en sortent. Autour de la table, d'anciens agents de surveillance de la voie publique et gendarmes, des militaires retraités, des jeunes, plusieurs ayant profité de la « passe-elle » de la fonction publique pour se reconvertir.

Après six ans comme gendarme volontaire, Félicita Devoye, 24 ans et un bac sciences et technologies du management et de la gestion, souhaitait du « rural », mais surtout « retrouver le contact direct avec la population perdu en gendarmerie, avec beaucoup d'interventions ». Elle a été nommée garde à Fay-aux-Loges (Loiret), 3755 habitants, voilà un an. Si le travail en brigade lui manque, désormais seule sur le terrain, elle trouve plus de sens à assister les personnes vulnérables.

Nils Dècle Ten Brink, 25 ans et un bac sciences économiques et sociales, a pris ses fonctions au sein de la brigade verte alsacienne en juillet. Grand sourire quand il raconte « le privilège » d'avoir assisté à l'envol du grand duc lors d'une patrouille pédestre. « *On est tout le temps sur le terrain, on nous donne le temps de chercher partout, d'enquêter.* » Il veut croire que la montée des préoccupations environnementales, le regain d'attractivité des campagnes et le besoin de proximité réhabiliteront ce métier auquel il veut offrir une relève.

Au détour des rues de Plombières-lès-Dijon, les anciens comme les nouveaux arrivants se félicitent de pouvoir compter sur « une gardienne de l'environnement ». Et déplorent qu'un pays composé d'autant de communes rurales n'en « remette » pas davantage. Evoquant la sauvegarde des papillons menacés de l'espace naturel, Sandrine Cunis espère « *ne pas être la dernière de [s]on espèce dans le département* », après les départs en retraite non remplacés. L'autre jour, elle a aidé un habitant à replanter d'anciennes variétés de vergers revenues à la mode. « *Avec un peu de chance, les gardes champêtres connaîtront peut-être le même sort.* » ■

CAMILLE BORDENET

Des avancées législatives pour une meilleure reconnaissance

La profession a obtenu la création d'une tenue de service, d'une sérigraphie pour les véhicules et de cartes professionnelles uniformisées

C'est une bataille ancienne que mènent les instances représentatives de la profession des gardes champêtres pour sauvegarder mais aussi réhabiliter leur métier, dont ils revendiquent la modernité, à l'heure des préoccupations environnementales. Face à la menace récurrente d'être fusionnés dans un cadre d'emploi unique avec la police municipale, ils défendent la spécificité et la technicité de leurs attributions, notamment en matière de police rurale et environnementale.

Entre autres exemples de la reconnaissance dont ils disent faire

l'objet : lors des débats sur la loi « sécurité globale », Thomas Rudigoz, député (La République en marche) du Rhône, avait demandé où les gardes champêtres existaient encore et s'ils étaient nombreux ? Déclarant même : « *Je connaissais le garde champêtre de Spirou et Fantasio mais je pensais que ces agents avaient disparu.* » « *Après un lobbying à la force du poignet* », selon Jacques Armesto, président de la Fédération nationale des gardes champêtres, la profession a obtenu des avancées législatives, lesquelles viennent renforcer des prérogatives déjà étendues en matière judiciaire.

Parmi les plus symboliques, la création et l'officialisation d'une tenue de service, d'une sérigraphie pour les véhicules et de cartes professionnelles uniformisées. L'uniforme et les galons du garde champêtre ne faisaient l'objet d'aucune réglementation spécifique, restant à la seule discrétion du maire ou de l'établissement public recruteur. « *Après six cents ans, c'est être enfin reconnu comme parcelle de la République par celle qui nous a institués* », salue M. Armesto. Mais la profession attend encore l'arrêté ministériel qui doit en définir les détails. Afin que leur statut policier soit « mieux identi-

fié et mieux respecté », le collectif des gardes champêtres souhaiterait que l'appellation de police rurale figure à côté de celle de garde champêtre territorial.

« Nouvelles compétences »

Egalement absents, à l'origine, du projet de loi « responsabilité pénale et sécurité intérieure », les gardes champêtres ont finalement été ajoutés dans l'article renforçant les peines pour les auteurs de violences contre les forces de l'ordre. Selon le ministère de l'intérieur, « *ces nouvelles compétences accordées témoignent, au contraire, de la considération dont les*

gardes champêtres font l'objet », ainsi que de leur « rôle précieux au sein du continuum de sécurité » : « *ils sont une plus-value en milieu rural, inscrits dans la profondeur des territoires, un relais de proximité comme de renseignement des unités de la gendarmerie nationale* ». Quant à l'idée d'une fusion, « *elle n'est pas d'actualité au regard des textes* ».

Le ministère a publié en novembre la première édition d'un mémento des policiers municipaux et des gardes champêtres présentant leurs compétences, équipements et formations. Compte tenu de leurs prérogatives et de

leur niveau d'expertise proche de celui des officiers de police judiciaire, les gardes champêtres militent aussi pour la suppression de leurs deux grades en catégorie C et la création d'un grade unique de catégorie B ; l'obtention d'une formation continue obligatoire comme dans la police municipale, et un renforcement de leur formation initiale. Autant de mesures qui rendraient selon eux le métier plus attractif et inciteraient à recruter davantage, à l'heure où leur mutualisation à travers des brigades intercommunales séduit de plus en plus. ■

CA. B.